



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



Accusé de réception en préfecture  
094-219400173-20260513-2026-098B-DE  
Date de télétransmission : 13/05/2026  
Date de dépôt en préfecture : 13/05/2026  
**PUBLIÉ LE 13 MAI 2026**

**N°2026-098**

Conseil municipal  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SÉANCE DU 29 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf avril à 20 heures 30 minutes le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi 23 avril 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans Salle du Conseil Municipal - 12 rue Louis-Talamoni, sous la présidence de Laurent JEANNE Maire.

APPRÉHENSION BIEN SANS MAÎTRE – PARCELLE BO N°10 SISE SENTIER DES SIMONETTES

**Rapporteur** : M. Alain MESNAGER

**Présent(e)s :**

M. JEANNE, Mme THIROUX, Mme AMAR, M. GOUPIL, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. PICOT, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. AKKOUCHE, M. DUVAUDIER, M. NGANDE, Mme ASHRAF, M. BASTIN, M. EOUZAN, Mme BENAHMED, M. FORHAN, Mme CIPRIANO, M. MESNAGER, Mme BERTRAND, M ANCIAUX, Mme SAUSSEREAU, M. SLIMOVICI, M. BOICHOT, Mme DE OLIVEIRA, Mme THÉOPHILE, Mme ANTONIE, M. SZOLLOSI, M. BANTSIMBA, Mme CASTELLAR, Mme KASSOU, Mme ADOMO, M. LAMOTTE, M. SY, M LEGER, Mme MALEK, M. JACQUIN BEAUDOIN, M. GUINTRAND, Mme KEITA-GASSAMA

**Absent(e)s et/ou excusé(e)s :**

M. LATRONCHE (donne procuration à Mme AMAR), Mme LE THIES (donne procuration à Mme ASHRAF), Mme CARPE (donne procuration à Mme MUSSOTTE-GUEDJ), Mme DEISS (donne procuration à Mme CASTELLAR), M. HIRIDJEE (donne procuration à Mme ABCHICHE), Mme SANZ (donne procuration à M. NGANDE), M. RIBEIRO (donne procuration à M. GOUPIL), M LHOSTÉ (donne procuration à M. DUVAUDIER), Mme DE JESUS MARGADO (donne procuration à M LEGER), Mme GARCIA (donne procuration à M. GUINTRAND)

**Secrétaire de séance** : Mme MUSSOTTE-GUEDJ

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 39

Nombre de procurations : 10

Nombre de votant(e)s : 49

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

HÔTEL DE VILLE - 14 RUE LOUIS TALAMONI - 94507 - CHAMPIGNY-SUR-MARNE - TÉL.: 01 45 16 40 00

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code de l'urbanisme ;

**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques notamment ses articles L.1123-1 et L.1123-2 ;

**Vu** le Code Civil, notamment son article 713 ;

**Vu** le Plan local d'Urbanisme intercommunal ;

**Vu** les recherches diligentées par la commune de Champigny-sur-Marne pour retrouver un propriétaire du bien sis sentier des Simonettes ;

**Vu** l'attestation de vaines recherches du cabinet de généalogie en date du 15 décembre 2025 ;

**Vu** l'état hypothécaire hors formalité fourni par le Service de la Publicité Foncière ;

**Vu** l'état de situation du recouvrement des taxes foncières transmis par la Direction Générale des Finances Publiques ;

**Vu** l'acte de décès ci-annexé ;

**Vu** l'avis de la 2<sup>ème</sup> Commission Aménagement du territoire, urbanisme et développement économique, émis lors de sa séance du 22 avril 2026 ;

**Vu** l'avis de la 1<sup>ère</sup> Commission Ressources et Administration générale, émis lors de sa séance du 21 avril 2026 ;

**Considérant ce qui suit :**

Les communes peuvent devenir propriétaires des biens immobiliers situés sur leur territoire dont le propriétaire est connu mais décédé depuis plus de 30 ans et pour lesquels aucun successible ne s'est présenté.

Ces appréhensions de biens sans maître sont vouées à être systématisées sur la Commune, celles-ci étant essentielles pour des questions d'hygiène, de santé publique et d'ordre public.

Monsieur Yvan Auguste HERWAERTS est le dernier propriétaire connu de la parcelle désignée ci-après :

Section	N° parcelle	Surface	Adresse
BO	10	311 m <sup>2</sup>	Sentier des Simonettes

Après recherches auprès de l'état civil du 13ème arrondissement de la Ville de Paris, il a pu être obtenu un acte de décès de Monsieur Yvan Auguste HERWAERTS qui contient une mention de décès au 19/09/1991 dans le 13ème arrondissement de Paris

Les recherches sont restées infructueuses pour retrouver un propriétaire ou héritier de ce terrain.

Ce bien fait donc partie d'une succession ouverte depuis plus de trente ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté.

Le bien revient donc de plein droit à la commune de Champigny-sur-Marne à titre gratuit, en application des articles 713 du Code Civil et du 1° de l'article L1123-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

**Après en avoir délibéré,**

**ARTICLE 1 : DÉCIDE** d'incorporer dans le domaine privé de la Commune la parcelle cadastrée BO n°10, sise sentier des Simonettes, d'une superficie de 311 m<sup>2</sup>.

**ARTICLE 2 : PRÉCISE** que cette incorporation sera constatée par procès-verbal affiché en mairie et devant la parcelle selon les modalités de l'article L.2131-1 du CGCT.

**ARTICLE 3 : AUTORISE** Monsieur le maire ou son représentant à signer tout acte relatif à l'incorporation de ce bien sans maître ainsi que tout acte qui en serait la suite ou la conséquence.

**A l'unanimité,**



**M. Laurent JEANNE**  
Maire de Champigny-sur-Marne  
Conseiller régional d'Île-de-France



La secrétaire de séance  
Mme Catherine MUSSOTTE-  
GUEDJ